

CHRONIQUE LOCALE

— Dieu merci, nous y voici.

— Cinq minutes d'arrêt. Messieurs les voyageurs qui vont au pays de l'archéologie, de la science et des beaux-arts, changent de voiture ; ceux qui continuent à travers les gorges tourmentées de la politique restent en wagon.

Descendons au plus vite, secouons-nous et voyons où nous sommes.

Quelles affreuses boîtes à torture nous quittons ! Comme nous étions secoués, pilés, meurtris, et quelles tristes contrées ! Des rocs plus pelés que ceux de l'Ardèche, des vallons sans pâturages, des ravins sans verdure et sans eau, des précipices aux grands éboulements, une population sauvage, partout la misère. Et dire que des malheureux habitent par là. On les appelle des ambitieux. Pauvres gens !

De ce côté-ci l'horizon s'élargit, les grasses vallées sont peuplées de troupeaux ; les fermes et les cottages s'abritent sous de grands arbres, partout règnent l'aisance, le calme et la tranquillité. Hâtons-nous d'étudier la contrée du travail intellectuel.

Voyez comme tout ici repose l'esprit.

— Voici d'abord l'Académie de Lyon qui dans sa séance du 3 juin, a nommé membre associé Mgr Ginoulhiac, archevêque de Lyon, et membres titulaires MM. Lafon, Berthaud, Pariset et Aristide Dumont.

— Voici plus loin le Conseil supérieur de l'instruction publique, qui dans sa séance du 12 juin, s'est montré favorable à la création d'une Faculté de droit à Lyon. — La demande des villes de Lille, Clermont, Riom, Alger et Besançon aurait été rejetée. Pour la Faculté de médecine mêmes espérances. On fait passer Lyon avant Bordeaux, Nantes et Lille. On rejette les demandes de Toulouse, Marseille, Limoges, Rennes et Besançon.

— *Continuons.*

Une nomination qui honore la magistrature tout entière est celle de M. de Prandièrre, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, nommé procureur-général à Chambéry. M. de Prandièrre est Lyonnais. Le discours qu'il a prononcé le jour de son installation a révélé à la Cour d'appel de Chambéry l'union énergique du talent et du caractère. Nous avons été fier pour Lyon de ce succès de notre compatriote et c'est son pays que nous félicitons.

— Nous voici aux beaux arts.

La Commission chargée de décerner les prix pour le concours du théâtre des Célestins, a prononcé son jugement. M. G. André, de Lyon, a eu le premier prix ; M. Coquet le second, M. Labulle, de Pa-